

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, le 11 mars.

On attend de jour en jour l'arrivée de M. Munch de Bellinghausen, et la diète ne tardera pas à s'ouvrir. Des questions importantes y seront traitées. S'il se confirmait que les puissances négocient pour la pacification de l'Espagne, on pourrait presque prédire que la question belge y serait également décidée.

— On écrit de Munich, le 4 mars :

Le duc Alexandre de Wurtemberg et son épouse, la princesse Marie, sont arrivés ici ce soir ; le public espère les voir au spectacle ; la foule s'y porte déjà.

Les négociations de notre cour avec celle de France ont produit le plus heureux résultat. Le mariage de notre prince royal avec la fille de S. M. le roi des Français peut être considéré comme une chose résolue. Le choix du prince, et les motifs que son auguste père a eus de l'approuver, seront accueillis avec joie de tous ceux qui désirent le maintien de l'état heureux où se trouve l'Europe, et de la paix à la faveur de laquelle se développent tous les éléments de la prospérité des peuples. (G. DE LEIPSICK.)

— On écrit de Carlsruhe, le 10 mars :

« Aujourd'hui notre seconde chambre a adopté le projet de loi sur les chemins de fer, à la majorité de 57 voix contre 5. Ce chemin partira de Manheim et passera par Heidelberg, Carlsruhe, Rastatt, Offenbourg, Dinglingen, Fribourg, pour arriver jusqu'à la frontière de la Suisse, près de Bâle ; Kehl y sera joint par un embranchement. L'établissement se fera aux frais de l'état. »

— On écrit d'Hanovre, le 7 mars :

« Rien d'officiel ne pouvant transpirer sur les délibérations de nos chambres, on en est aux conjectures ; tandis que d'un côté l'on assure que l'adresse en réponse au discours du trône a été votée et remise au roi par les deux chambres, que cette réponse n'en formait qu'une simple paraphrase, que la seconde chambre n'avait pas encore entamé la discussion sur sa compétence ; d'autres personnes que nous avons lieu de croire bien informées, nous assurent positivement que déjà, le 4 de ce mois, les états ont décidé de rejeter le projet de constitution, sans même le mettre en délibération, et que toutes les résolutions prises jusqu'à présent annonçaient en effet ce projet ; le choix du président et de la commission d'adresse, et de celle pour la vérification des pouvoirs des députés n'ont en lieu que sous la réserve expresse que la chambre se déclarerait compétente pour ces objets seulement et jusqu'à ce qu'elle ait décidé de sa compétence en général ; cette question importante doit être débattue en ce moment même, et personne ne doute que la chambre se déclare incompétente pour délibérer ou pour prendre une résolution sur les questions qui ont été présentées à ses délibérations. »

« Ce qui vient à l'appui de ces conjectures, c'est le départ précipité du prince aîné de Solms, gendre du roi, pour Francfort-sur-Mein, avec des instructions verbales pour notre ambassadeur près la diète germanique. Ce départ est d'autant plus remarquable, que le rang de la personne est plus élevé et que le voyage a été fait avec une rapidité extraordinaire. En même temps le bruit circule qu'une cour de l'Allemagne méridionale aurait adressé à plusieurs états de la confédération une note circulaire, contraire aux espérances que notre gouvernement avait fondées sur cette cour. »

— On mande de Berlin :

« Nous attendons ici pour le mois de mars le prince Frédéric des Pays-Bas, avec la princesse ; ils iront visiter en Silésie les biens que leur a laissés la reine de Hollande. Un

beau domaine, également situé en Silésie, est tombé en partage au prince héritaire d'Orange, et enfin un autre, la belle seigneurie de Kamenz, à la princesse Albert ; chacun de ces trois héritiers a reçu en outre 400,000 thalers en argent comptant.

ANGLETERRE — Londres, le 13 mars.

Dans la séance de la chambre des communes d'hier soir, M. O'Connell a demandé s'il était vrai, comme on l'avait annoncé, que le gouvernement français voulait augmenter les droits d'importation sur les lins filés anglais, et il a proposé d'user de représailles en augmentant le droit d'entrée sur les vins français.

M. G. Thomson a déclaré qu'il pensait que le gouvernement français ne persisterait pas dans cette intention.

La chambre s'est ensuite occupée du contingent de l'armée. Lord Howick a présenté un bill, portant que 89,305 hommes, indépendamment des troupes employées dans les possessions territoriales de la compagnie des Indes orientales, seraient retenues sous les drapeaux jusqu'à la fin de mars 1859. M. Hume a proposé de réduire ce chiffre de 10,000 hommes. Cet amendement, après une courte discussion, a été rejeté par 121 voix contre 11.

En réponse à une question du marquis de Chandos, lord John Russell a déclaré que lord Durham, comme gouverneur du Canada, serait défrayé de ses dépenses, mais qu'il ne recevrait pas d'appointemens.

FRANCE. — Paris, le 14 mars.

La faiblesse subite qui a obligé M. de Montalivet de quitter la tribune a causé un instant de vive inquiétude dans la chambre. Quelques-uns des médecins qui siègent sur les bancs parlementaires se sont empressés auprès du malade, et quand ils ont reparu, ils ont pu calmer les inquiétudes de leurs collègues. D'après leurs rapports, les députés qui se pressaient autour d'eux se sont montrés heureux d'apprendre que l'indisposition du ministre était légère, et que rien n'y faisait pressager des suites fâcheuses pour sa santé. (COMMERCES.)

— Le journal ministériel a dit hier soir que l'indisposition de M. de Montalivet n'est qu'un étourdissement.

— Voici le bulletin de la santé de M. le ministre publié par la CHARTE de 1830, qui n'a été distribuée hier qu'à dix heures 1/2 du soir :

On espère que l'accident arrivé à M. le ministre de l'intérieur dans la séance de ce jour, n'aura pas de suites fâcheuses. Plusieurs médecins, et entre autres l'honorable M. Prunelle se sont empressés de lui donner leurs soins. Des sinapismes ont été appliqués immédiatement aux jambes, et on en attend de bons effets.

— D'après un renseignement qui nous parvient à l'instant, M. de Montalivet serait resté toute la nuit dans un grand état d'assoupissement. M. le docteur Fouquier, appelé immédiatement auprès de lui hier, aurait cru devoir s'abstenir jusqu'à présent de tout mode de traitement. Quoiqu'il en soit, l'état du ministre ne présenterait aucun danger.

Un grand nombre de députés se sont fait inscrire, hier soir et ce matin, chez M. de Montalivet. Nous avons remarqué entre autres les noms de MM. Guizot et Thiers.

M. Montalivet était encore très-souffrant ce matin ; mais on espère qu'il pourra reprendre ses travaux sous peu de jours. Son indisposition a été produite par une attaque de goutte. (CORRES.)

La concurrence pénètre en province, mais elle y trouve une opposition et une haine dont on ne peut même pas, à Paris se former une idée exacte. En province, — je parle des petites villes seulement, — comme l'on possède peu, et qu'une fois échappé on ressaisit difficilement, ce peu, chacun défend avec ardeur l'industrie ou le commerce qu'il regarde comme son patrimoine, et qui s'exerce, de père en fils, dans sa famille depuis un siècle. Si quelque audacieux tente de s'établir sur ses brisées, l'ancien possesseur prend en haine le nouveau venu ; il le poursuit, il s'en venge comme d'un traître, comme d'un usurpateur, comme d'un voleur. Il serait difficile de dire jusqu'où peuvent aller la rage et le désespoir de ceux que la concurrence trouble ainsi dans ce qu'ils regardent comme leur propriété ; on peut s'en former néanmoins une idée assez exacte par le récit qu'on va lire, récit minutieusement vrai dans ses détails, même les plus insignifiants, et dont une petite ville de la province vient d'être témoin. Je ne citerai pas la ville et je ne désignerai les noms propres que par des initiales.

Une boutique de bonneterie et de lingerie était la seule qui, depuis cinquante ans, se trouvait en possession de fournir de la toile, des blouses, des chaussettes, des bas de coton et des gants de laine tricotés, aux habitans de V... Cette boutique suffisait largement, du reste aux besoins d'une ville de huit mille âmes, et ne se trouvait approvisionnée que des objets démontrés par l'expérience nécessaire et de bonne vente. Aussi le produit de ce petit commerce était-il régulier, comme une véritable rente, et le revenu qu'en retiraient ses propriétaires ne variait-il pas, chaque année, de dix francs en plus ou en moins.

Les marchands qui exploitaient la boutique dont je vous parle étaient un vieillard et sa femme, tous les deux âgés de soixante ans environ. Ces honnêtes gens menaient une existence sobre, mais douce, tenaient à cœur de ne fournir que la marchandise d'excellente qualité, se contentaient d'un honnête bénéfice, ils tenaient toujours prêt dans leur secrétaire, un mois avant l'échéance, l'argent des billets souscrits par eux. Jamais ils n'avaient songé à faire repeindre la façade de leur magasin, noircie par le temps et l'impertinence des saisons ; à peine pouvaient-ils lire sur l'enseigne les lettres jadis dorées. Maintenant sans vouloir apprécier, à qui annonçaient aux passans que c'était là que demeurait N. P., marchand bonnetier et autres ; mais qu'il porte une enseigne à une boutique achalandée et connue depuis cinquante ans ! Sans aucun frais de magasin, sûrs d'une vente quotidienne et d'un

— La discussion sur les fonds secrets a été reprise aujourd'hui. Les tribunes étaient garnies d'un public nombreux. La chambre était au grand complet. Tous les ministres, excepté M. de Montalivet, étaient présents.

M. le président du conseil est appelé le premier à la tribune. Répondant au discours de M. Jaubert, il demande si ses amis politiques partagent sa manière de voir ; il ne veut pas d'un pareil appui. M. Jaubert, dit-il, nous avait promis son appui ; il nous avait parlé d'un mariage de raison. S'il faut dire notre pensée, nous n'avons jamais eu confiance, et nous avons pensé que ce mariage aboutirait à un divorce pour cause d'incomptabilité d'humeur. (Rire général.) Il est des hommes, ajoute-t-il, qui ne veulent pas accepter la responsabilité du pouvoir, mais qui se placent près de lui pour le morigener et le dominer s'ils le peuvent. (Rire général.)

M. Molé, après avoir exposé sa politique, déclare avoir mérité la confiance de la chambre et du pays. Il dit que tout amendement au chiffre des fonds secrets, serait considéré comme un refus de concours.

M. Od. Barrot attaque avec vigueur le système suivi par le cabinet ; il invite la chambre à prendre une détermination vigoureuse qui éclaire la sagesse royale.

Le discours de M. Od. Barrot a produit une assez grande agitation.

M. Barthe, garde-des-sceaux, accuse M. Barrot d'avoir signalé le mal sans indiquer le remède.

M. Guizot succède à M. Barthe.

L'honorable membre signale l'affaiblissement du pouvoir et l'indécision de la chambre, comme la source de tous les maux.

M. Guizot déclare qu'il votera pour les fonds secrets sans approuver la marche du ministère.

À quatre heures et demie, le discours de M. Guizot durait encore.

— On assure que les doctrinaires ont eu hier soir une réunion fort nombreuse, dans laquelle on a blâmé M. Jaubert d'être allé aussi loin dans ses attaques contre le ministère. Il avait été décidé que le parti rejeterait la responsabilité des paroles de M. Jaubert, et que M. Guizot serait chargé d'affaiblir les paroles de cet orateur.

— L'envoyé d'Abd-el-Kader, Mouloud-ben-Arrach, est arrivé le 7 à Toulon, à bord du bateau à vapeur le CERBIÈRE. Un aide-de-camp du ministre de la guerre l'attendait à Toulon avec mission de l'accompagner à Paris. Cet aide-de-camp parle facilement la langue arabe et pourra, sans avoir recours à des interprètes causer avec Ben-Arrach. Il est chargé aussi de pourvoir à toutes les dépenses qui seront faites en route par le Kalifa de l'émir et les personnes de sa suite, et de payer les frais de transport des cadeaux.

— Par suite du supplément d'instruction que les déclarations de Valentin ont provoquées dans l'affaire Hubert, deux nouveaux inculpés se trouvent compris dans les poursuites : ce sont Valentin lui-même et le sieur Picquenot, fabricant à Bernay.

M. le procureur-général doit présenter son rapport vendredi prochain à la chambre des mises en accusation, et l'arrêt sera probablement rendu à l'audience du mardi suivant. (G. DES TRIBUNAUX.)

— La réunion pour le banquet offert à M. Laffitte, à l'occasion de son élection, compte déjà, dit-on, plus de 900 souscripteurs. On dit que des invitations seront en outre adressées dans les douze arrondissemens. Le Casino-Paganini a été choisi comme le local le plus brillant de Paris. Pendant le repas, un orchestre nombreux exécutera des symphonies.

bénéfice réglé, ces braves gens n'avaient jamais songé que tant de bonheur pouvait leur manquer et ils s'endormaient chaque soir dans une heureuse sécurité, quand, un jour, Mme P. aperçut des menuisiers qui travaillaient à l'extérieur d'une maison située précisément en face de la boutique de bonneterie.

Vous pensez bien qu'un tel événement présentait trop d'intérêt à la curiosité de la digne commère, pour qu'elle ne s'enquit point aussitôt de ce que les ouvriers comptaient faire. Ils répondirent qu'ils étaient en train de placer une devanture de magasin construit pour un étranger, d'après les dessins d'un architecte de Paris.

Pendant deux ou trois jours, P. et sa femme s'amusaient beaucoup de voir s'élever cette devanture de menuiserie dont les fenêtres s'amincissaient en ogives, et qui ressemblaient à une croisée de la vieille église de St... une seule chose les préoccupait, c'était de savoir quelle marchandise on vendrait dans un pareil palais, et quel commerce pouvait produire d'assez grands bénéfices pour couvrir les frais d'un magasin aussi coûteux... Jugez de leur étonnement ; jugez de leur consternation, quand un matin, en se levant, ils lurent, sur une enseigne fraîche, dorée, brillante, que l'on avait posée durant la nuit, ces mots trois fois funestes peints en lettres gothiques.

MAGASIN DE BONNETERIE DE PARIS.

La dame P. fondit en larmes et son mari maugré d'une horrible manière, lui qui ne proférait jamais le juron le plus innocent. Après cette première concession, faite à la surprise et au chagrin, le vieux bonnetier s'arma d'une fausse confiance, dont il cherchait vainement à se rendre dupe lui-même, mais qui ne parvint pas à soulever le fardeau de tristesse et d'inquiétudes qui pesait sur sa poitrine. Il avait beau dire que ses vieilles pratiques ne voudraient point l'abandonner ; que des personnes habituées depuis quarante ans à se fournir chez lui de confiance, que des chalandes qui n'avaient jamais payé trop cher, que des voisins qui n'avaient jamais eu qu'à se louer de la qualité de la marchandise fournie, n'avaient point accordé leur confiance à un étranger. Le pauvre homme ne dormait plus, et s'il se mettait à table, c'était pour ne manger qu'avec distraction et sans appétit.

Mme P., quoique sans consolation pour elle-même, trouvait néanmoins des arguments pour relever la confiance de son mari et lui donnait des espérances bien loin de son propre cœur : « Cet aventurieux concurrent pourrait vendre autre chose que de la mauvaise bonneterie

FEUILLETON.

La Capitale et la Province.

LA CONCURRENCE.

À Paris, depuis vingt ans surtout, la concurrence est une chose inévitable qui se renouvelle non pas tous les jours, mais toutes les heures, et à laquelle chacun s'attend lorsqu'il émet une idée nouvelle. Une seule chose peut protéger les découvertes ; ce sont les brevets d'invention, qui d'ailleurs protègent si peu et si mal. À peine l'innovation naît-elle, que les concurrents se ruent, comme une nuée de corbeaux, sur cette pâture. Les Omnibus ont paru sur le boulevard ; presque aussitôt des lignes de voitures semblables ont sillonné tout Paris et l'on n'a point tardé à voir une concurrence s'établir sur le boulevard même, et abaisser, jusqu'à deux sous, le prix du transport : sans les moyens coûteux d'énergie, mis en œuvre par les administrateurs des Omnibus, sans la partialité louable que mit à les protéger le préfet de police, c'en était fait d'une entreprise utile ; car, à deux sous, les voitures de transport en commun ne pouvaient couvrir leurs frais.

Ici, du moins, l'innovation a triomphé des obstacles ; mais c'est une exception à la règle commune, et chaque jour, une bonne chose ou une chose lucrative avorte, se dessèche, ou périt étouffée par l'ivraie des plagiaires qui non-seulement imitent, mais encore renchérissent sur l'innovation. Un restaurateur établit les diners à dix-huit sous ; un libraire publie des volumes à trois francs, le prospectus d'un autre éditeur en offre à trente sous ; un Anglais du faubourg St-Denis s'avise de venir débiter en char-à-banc, sur le boulevard, son cirage caouchoue, le lendemain, un concurrent se place, en calèche, devant le pauvre marchand dans une livrée rouge ; le premier avait deux chevaux boitieux, le second en conduit quatre magnifiques, et donne pour quinze centimes ce que le premier offrait pour vingt-cinq. Qu'en résulte-t-il ? Un mois après, ni l'une ni l'autre des voitures ne paraissent plus sur le boulevard. Dix autres boutiques à roues du même genre, étaient venues encombrer la voie publique et se faire expulser par la police, non sans entraîner, dans leur disgrâce commune, l'inventeur du cirage ou carosse.

Les commissaires ont pris toutes leurs précautions pour que cette fête ne soit troublée par aucune manifestation inopportune.

— On écrit d'Alexandrie, le 18 février :
Le docteur Bowring, que le gouvernement anglais a envoyé en Egypte pour y examiner l'état commercial, a reçu du vice-roi l'accueil le plus flatteur. L'ordre a été donné aux chefs des différentes administrations de fournir au savant voyageur tous les renseignements qu'il pourrait demander. Le docteur cherche à tout voir, et voit tout; le gouvernement s'empresse de lui en faciliter les moyens; il ne circonscrit pas ses observations dans les villes, à l'exemple de bien de voyageurs; il se jette dans l'intérieur du pays; il a poussé ses courses jusqu'à Anoccas, et dans tous les moudirées il a été reçu avec les égards dus à l'homme savant et à l'envoyé d'une grande nation.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MARS.

La bourse a été très-peu agitée pour les fonds français 5 et 3 p. c.; on s'en occupait à peine, et le 5 p. c. est resté au cours de 108 05 pendant presque toute la durée du parquet; le 3 p. c. n'était pas plus recherché que le 5 p. c. Les spéculateurs attendent pour agir le résultat de la discussion sur les fonds secrets, qui continue aujourd'hui à la chambre des députés.
Les actions de la Banque de France se sont négociées à 2650. L'actif espagnol est resté à 20 1/2. On a fait quelques actions de la Banque de Belgique à 1500.
Les habitués de la bourse ne s'occupent en ce moment que des valeurs industrielles qui sont toutes très-recherchées et en hausse. Chaque jour une émission nouvelle a lieu. Aujourd'hui le fer galvanisé s'est coté pour la première fois avec 100 fr. de prime, le cours a été 600 fr. Les chemins de fer étaient demandés.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Saragosse, les 7 et 8 mars : Le général en second, Esteller, vient d'être fusillé. Il a fallu le sacrifier aux clameurs d'une populace amentée qui l'a suivi en l'insultant jusqu'au lieu du supplice, et qui couvrait par ses imprécations la voix de la victime cherchant à expliquer et à excuser sa conduite.

Cette nuit ses restes ont été enlevés et déposés dans le cimetière.

La foule n'a pas cessé pendant toute la matinée d'assiéger la place de la Constitution. Les groupes étaient menaçants et l'on pouvait présager déjà quelque malheur, lorsque tout à coup le bruit s'est répandu que les carlistes s'avancèrent en force contre Saragosse. On disait que Cabrera venait appuyer le mouvement de Cabanero. La cavalerie a fait une sortie pour décevoir les prétendus assiégeants. Elle est rentrée sans les avoir vus même au loin. Des commentaires ont abondé dans la ville, sur les projets des factieux. On a parlé de l'échange des prisonniers, du désir de Cabrera de venger la défaite de son lieutenant. L'opinion générale paraît être que demain les négociations seront entamées sérieusement pour l'échange des prisonniers.

SIX HEURES DU SOIR. — La populace ne se contentera pas d'une victime; elle demande à grands cris d'autres têtes. On vient de publier un avis pour annoncer qu'un conseil permanent va siéger : on jugera tous les individus accusés de trahison, et la justice aura son cours dans le plus bref délai.
Les esprits s'échauffent de plus en plus, la crise était imminente : on entend brusquement battre la générale, on s'interroge, on se presse de courir aux armes, de toutes parts on répète que les factieux ne sont plus qu'à une heure de la place, à Barranco de la Muerte. Tous les postes regorgent de citoyens armés, l'ennemi seul est absent. Cette alerte était un stratagème imaginé par l'autorité pour disperser les rassemblements. Cet artifice a réussi complètement, à minuit la moitié des gardes nationaux qui était sous les murs sont autorisés à retourner dans leurs foyers.

HOLLANDE.

D'après le compte-rendu de la discussion des états-généraux sur le projet de tarif, ce projet a été combattu par 12 orateurs, un seul l'a défendu. On s'est plaint de ne pas voir présenter un tarif aussi complet qu'on aurait pu le faire depuis sa séparation d'avec la Belgique, de voir réunis dans un seul projet plusieurs articles de manière à être obligé à tout

de mauvaise qualité ? Ne fallait pas qu'il fit payer la décoration de son magasin et le prix excessif de son loyer ? Tant pis pour les dupes qui viendront acheter chez lui. Elles n'y seront prises qu'une fois et n'y retourneront pas une seconde et mille autres raisons pareilles.

Cependant, le magasin rival se trouvait terminé, et P. connut enfin quel était le concurrent qui venait s'établir en face de lui, pour lui avantageux, hardi, qui portait sur l'oreille une calotte grecque, et dont le magasin se trouvait garni d'une foule d'articles dont le vieux bonnetier, qui ne savait pas leur nom, ne parvenait pas toujours même à deviner l'usage.

Sans s'effaroucher de tout ce charlatanisme, P. se plaça sur le seuil de sa boutique, dans l'attitude désespérément résolu d'un homme qui croise l'épée pour se battre en duel, et qui attend de pied ferme la botte de son adversaire pour la détourner et la rendre.

Si le nouveau magasin de bonneterie inquiétait vivement le vieux P., il n'occupait pas d'une façon moins absolue, quoique différente, tous les habitants de la petite ville de V. On ne parlait que de l'élégante façade de la boutique du Parisien, et quelques initiés racontaient s'être trouvés, par avance, admis à voir les merveilles que cet homme comptait exposer en vente; chacun s'appuyait sur la malheureuse destinée du vieux P., qui ne pourrait jamais lutter contre une concurrence pareille. Il est donc inutile de dire que le jour de son ouverture, le magasin du nouveau venu ne désemplit pas d'une foule curieuse et qui fit des emplettes considérables, car le Parisien vendait non-seulement des marchandises de première nécessité, mais plus encore des objets de superflu et de luxe. Il y eut d'abord une sorte d'hésitation parmi les indigènes purs, à quitter leur compagnie pour favoriser un étranger; mais quand les dames qui donnaient le ton eurent montré l'exemple, quand les femmes du sous-préfet, du receveur particulier et le directeur des contributions indirectes, qui l'on détestait, mais auxquelles on portait envie, eurent pris le Parisien sous leur patronage, toutes les autres les imitèrent sans scrupule : leur protégé vendit en huit jours pour une somme considérable de mitaines ourvées, de bas de soie brodés, de gants, et de mille bagatelles charmantes; charmantes comme ce que l'on trouve à Paris, dans les magasins, au rabais.... Durant cette fatale semaine, P. ne débita que deux bonnets de coton, article par contact duquel son rival refusait, avec dédain, de prostituer son comptoir d'acajou.

Le vieux P. et sa femme, brisés, découragés, plus encore par l'ingratitude de leurs concitoyens que par la perte d'argent qu'ils subissaient, se demandèrent alors s'ils ne devaient point vendre leurs fonds,

repousser; que la loi n'était pas plus favorable au commerce et à la navigation qu'à l'industrie, qu'elle contenait un privilège inconstitutionnel en matière d'impôt.

On a observé, quant aux houilles, que c'était un acheminement vers une prohibition, qu'elle était impolitique puisque les Anglais, en faisant, il y a un an, un traité de navigation avec nous, ont dû se fier à ce que cette denrée pût être importée comme alors et que la réciprocité a été convenue avec eux et les Prussiens; que la loi affectait trop particulièrement les classes pauvres, les fabriques et l'exploitation des chemins de fer.

Demain 14, il y aura, dit-on, comité secret. M. le ministre des affaires étrangères exposera l'état actuel de nos relations politiques. (HAND.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 15 mars.

Des circulaires du ministre de la guerre disposent que dans les corps de cavalerie, un officier sera chargé de la surveillance des réparations et de l'entretien de l'armement; que les miliciens du contingent tant ordinaire qu'extraordinaire de la classe de 1850, en congé jusqu'à nouvel ordre et qui font partie des escadrons de guerre et de dépôt, passeront le 1^{er} mars à l'escadron ou demi-escadron de réserve des régiments; que dans tous les contrats qui seront passés par la suite, une clause par laquelle une amende proportionnée à l'importance et à l'urgence de la fourniture sera imposée à l'entrepreneur pour tout retard apporté dans l'accomplissement des livraisons aux époques fixées; que les officiers de l'arme de l'artillerie pourront porter à l'avenir le manteau de drap bleu modèle de la troupe; qu'à l'avenir les capotes de grènerie seront mises en usage, pour les factions de nuit, à partir du 1^{er} octobre de chaque année, jusqu'au 1^{er} avril suivant; qu'à l'avenir, et cela également du 1^{er} octobre au 1^{er} avril, les militaires, en faction pendant la nuit, seront coiffés du bonnet de police, et, pendant les grands froids, relevés toutes les heures.

Quelques mutations et promotions viennent d'avoir lieu ou vont avoir lieu dans notre corps diplomatique.

M. de Beaulieu, jusqu'ici secrétaire de légation et remplissant provisoirement les fonctions de la légation belge à Berlin, est nommé chargé d'affaires en titre près de S. M. le roi de Prusse avec augmentation de traitement.

M. Wallez, ex-premier secrétaire de l'ambassade belge à Londres, et depuis nommé consul-général à Smyrne, est révoqué ou démissionné.

M. le baron de Behr, en dernier lieu ministre de Belgique aux Etats-Unis et à qui on destinait la mission de Constantinople, est mis en non activité; il paraît que cette mission sera confiée à M. O'Sullivan de Grass, notre ministre à Vienne.

M. Blondel qui avait été laissé à Rome, chargé des affaires de la Belgique, lorsque M. le vicomte Vilain XIII est parti pour Naples, y a été remplacé par M. Vermeersch et le ministre des affaires étrangères lui a enjoint de se rendre à son poste à Alexandrie où il a été nommé consul-général.

Enfin on vient de nommer des consuls à Smyrne, Tunis, Tripoli et Valpareiso, au traitement de 12, 15, 18 et 20 mille francs.

Décidément les chemins de fer font le tour de l'univers; nous apprenons que de grands travaux sont projetés dans les principaux états de l'Allemagne; un chemin de fer de Vienne à Milan et de Milan à Rome sont dans ce moment à l'étude, M. Bruchetti, ingénieur-général du grand-duc de Toscane vient d'arriver à Bruxelles, pour recueillir près de nos ingénieurs les renseignements nécessaires sur notre système d'établissement des routes en fer; l'inspecteur-général des travaux publics de l'empire d'Autriche se trouve aussi depuis quelques jours en Belgique pour le même objet.

Nous apprenons d'un autre côté qu'un grand nombre d'ouvriers Belges viennent d'être engagés à aller travailler au chemin de fer de Cologne à Aix-la-Chapelle.

M. le lieutenant-général don Juan Van Halen est parti hier pour Paris, où il a été appelé par l'ambassadeur d'Espagne.

On se rappelle que cet officier était capitaine-général et vice-roi d'Aragon, lorsqu'éclata la révolution de la Granja, qui chassa M. Isturitz; Toreno et Cordova les amis politiques du général Van Halen.

fermer leur boutique, et vivre du peu qu'ils réaliseraient ainsi, et qui suffirait, tant bien que mal, à leurs modestes besoins. C'était un parti prudent, mais par malheur leur amour-propre froissé les en détourna bientôt, et ils résolurent d'établir une lutte avec le détesté Parisien P., malgré ses soixante ans, entreprit le voyage de Paris en plein hiver, et malgré les souffrances que lui causait son asthme, il revint, après quinze jours d'absence, avec huit énormes caisses de marchandises, et trois ouvriers destinés à entreprendre la restauration de sa boutique et à la transformer en magasin : plus de la moitié de ce que possédaient les deux vieillards, fut absorbé par ces achats et par cette restauration.

Hélas! tant d'efforts, tant de sacrifices, restèrent inutiles : la vogue acquise au jeune marchand ne revint pas à ceux qu'elle avait abandonnés; leur concurrent avait trop de moyens d'amener les chalands chez lui. Un jour, par exemple, il fit répandre dans la ville le bruit qu'il venait de recevoir un assortiment de faux mollets. A cette nouvelle, tout s'émut; on rit de la faiblesse annoncée; on en dit tout; des paris furent ouverts sur le plus ou moins de réalité d'un semblable objet de toilette... Vous comprenez que chacun voulut voir de ses propres yeux, un phénomène, si peu croyable pour des provinciaux; la foule des curieux accourut donc de toutes parts chez le Parisien! Comme on ne pouvait visiter le magasin sans acheter, comme on ne pouvait surtout, sans acheter, demander d'une voix basse, pudique et confidentielle, à voir les mollets merveilleux; on faisait des emplettes de choses dont on aurait pu se passer à la rigueur. Le Parisien garda pour compte toute sa marchandise de théâtre; mais en revanche, il fit en quinze jours plus de six mille francs de recette.

Pendant ce temps là, P., qui dédaignait un misérable charlatanisme, dont il ne se serait point avisé d'ailleurs, restait seul à se morfondre dans sa boutique déserte.

Au prestige épuisé des faux mollets succéda l'annonce bien plus alléchante, d'abord, d'une partie de hanches en coton; ensuite de poitrines postiches pour femmes. Pas un de ces objets ne se vendit, mais comme les faux mollets, ils firent vendre quantité considérable d'autres marchandises : c'était ce que voulait et ce qu'avait prévu le Parisien, qui de cette façon, trouva le moyen, pendant une année entière, de se conserver la vogue et d'amener chez lui les acheteurs.

Hélas! il ne fallait pas plus longtemps pour amener des embarras dans les affaires du malheureux P... Après avoir dépensé, en achats faits au comptant, tout ce qu'il possédait d'économies, il dut en outre créer en-

La chambre avait voté aujourd'hui le restant du crédit nécessaire à l'école militaire. M. de Foëre, premier orateur inscrit, persuadé que chaque membre de la chambre, lorsqu'il s'oppose à l'allocation d'un crédit, demandé doit motiver son refus, a déclaré que son opinion à ce sujet s'appuyait en grande partie sur l'ajournement des droits différentiels accordé par la chambre à l'instigation du ministère, qu'il regarde comme coupable d'impéritie et d'incapacité et auquel il reproche de ne travailler que contre les vrais intérêts du pays.

M. A. Rodenbach et M. Raikem ont répondu que cette accusation s'adressait également à la majorité de la chambre qui avait voté l'ajournement. M. le ministre de la guerre, qui était seul présent, a déclaré qu'il ne répondrait pas aux accusations de l'honorable M. de Foëre et a seulement insisté pour que cette discussion se terminât et qu'on s'occupât du crédit qui lui était nécessaire. Cet incident n'a pas eu d'autre suite, et le crédit a été voté à l'unanimité.

La chambre a également voté le crédit demandé par le ministre de la justice pour le service des prisons. Elle s'est ensuite occupée de la prise en considération de deux demandes en grande naturalisation qui ont été rejetées, et elle a entendu un rapport de pétitions.

Le sénat a voté aujourd'hui la loi relative au jury. Il a ensuite enflammé la discussion générale du projet de loi relatif aux douanes. M. Cassiers a reproduit avec force ses observations sur la nécessité d'adopter un système de droits différentiels, et a blâmé le ministre de l'intérieur d'avoir fait ajourner cette question à la chambre des représentants.

M. le ministre de l'intérieur n'a rien répondu à ce qui touche les droits différentiels, et s'en est référé à la discussion qui a eu lieu hier à la chambre des représentants, mais il a affirmé que des négociations étaient entamées pour obtenir des traités de navigation, et qu'il avait l'espoir fondé de les mener à bonne fin. La discussion des articles a été renvoyée à demain.

Bruxelles, 15 mars (5 heures). La liquidation du jour étant très-charge à lui aux opérations, il n'y a eu aucune fluctuation marquante dans les cours. Fonds de l'Etat 5 p. c. 101 P., 4 p. c. 94 1/4 P., Société Générale titres en nom 840 P., certificats au porteur émission de Paris 1775, Société de Mutualité 1175 1/2 P., Société Civile 1500 (150) cours; Banque de Belgique 1400 (140); Actions-Rémises 1057 50 (105 5/4) A., recherches; Canal de la Sambre à l'Oise 1092 50 (109 1/4) P., Produits au Flénu 2250 (225); Levant du Flénu 1800 (180); Hornu et Wasme 1510 (151) P.; Sarslongchamps 1700 (170) A.; Société Nationale 1510 (151) P.; Raffinerie Nationale 1250 (125); Société de Commerce 1645 (164 1/2) P.; Manufacture de Glaces et Verrières 1250 (125) A.

La cote de Paris ne répondant pas à la hausse de Londres, quant à l'actif espagnol, il s'est traité assez largement et les transactions ont repris. Côtés 18 5/4 A., 19 et P., il restait 19 cours à la clôture.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. — Ardois 18 7/8 19 1/8 18 15/16 A., 19 P., assez d'affaires. Banque commerciale 111 5/4 A., 112 P.

Le marché aux huiles a été d'une nullité absolue.

LIÈGE, LE 16 MARS.

DE L'EMPRUNT DE DEUX MILLIONS.

(Premier article.)

A la veille de procéder à l'examen d'une opération financière, dont les charges grèveront long-temps le présent et l'avenir de la ville, l'administration communale a fait publier le rapport de M. Hanquet sur les conditions du nouvel emprunt à contracter, afin que l'opinion publique pût discuter, à son tour, le mérite du plan qui a été proposé au nom de la commission de comptabilité. Ce plan est celui d'un emprunt à primes, combiné avec le mode de versements partiels et successifs usité aujourd'hui par la plupart des sociétés industrielles, et à ce titre, il a trouvé beaucoup de faveur auprès des membres de la commission, qui tous l'ont approuvé.

Malgré l'autorité de cette décision, nous ne saurions accorder, au système proposé, la même adhésion, et nous le combattons, parce qu'il nous paraît irréalisable. Qu'est-ce qu'un emprunt avec primes? Une véritable loterie; en effet, c'est le sort qui présidera aux tirages; c'est au HASARD qu'on devra l'obtention d'un bénéfice plus ou moins considérable. Il est vrai qu'on n'est pas exposé à perdre son argent, et que, d'après le plan de la commission, le placement d'un intérêt,

core des lettres de change... Et rien ne se vendait des marchandises qu'il avait chèrement payées, par son inexpérience dans ces sortes d'achats, inusités pour lui : tout restait là sans rien produire; sans lui donner les moyens de faire face aux billets dont les échéances arrivaient cependant... Pour suffire aux premières, il vendit les bijoux de sa femme et ses armoires; pour satisfaire aux secondes il eut recours au mont-de-piété, oui, au mont-de-piété! Le visage rouge de honte, les mains convulsives, il se rendit un soir dans les bureaux de ce triste lieu que l'on aborde à Paris avec tant et d'insouciance dont le nom seul fait frissonner dans la province.

En échange de la plus grande partie de ses marchandises, il recut à peine la somme qui lui était indispensable pour ses paiements, et lorsqu'une nouvelle lettre de change se présenta, non-seulement il se trouvait sans argent, mais encore sans un seul moyen possible de s'en procurer. Donc, un matin, madame P... pâle et se soutenant à peine, vint ouvrir à un garçon de recette qui se présentait une lettre de change à la main, et baubutia que son mari absent avait emporté la clé du comptoir; durant cette scène d'humiliation, P..., caché dans l'arrière-boutique, pleurait et s'arrachait les cheveux... Vous voyez d'ici tout le reste de cette déplorable histoire, le protêt, la saisie, les recours, la prison... La prison! c'est-à-dire la honte et l'infamie à cet honnête homme!... Une atteinte d'apoplexie frappa le malheureux vieillard au moment où l'on vint pour l'arrêter : il fallut que les gardes du commerce le laissassent aux soins de sa femme, et que l'on se contentât de le faire garder à vue.

Un soir la pauvre madame P... sans feu pour réchauffer son mari, tombé en imbecillité, sans pain pour elle, perdit la tête et ne put s'empêcher de maudire le Parisien, cause de sa ruine; elle l'appela voleur et rejeta sur lui je ne sais quelle histoire fautive ou réelle ou le jeune bonnetier jouait un rôle peu honorable. Le Parisien fit grand bruit de ces injures, déclara qu'il voulait venger sa réputation ternie, et porta plainte contre Mme P... elle comparut devant le tribunal! elle!!! la bourgeoisie, au non pur et sans tache! Elle s'entendit condamner à une amende! elle vit s'élever sur sa propre porte l'affiche qui la déclarait coupable de diffamation et qui la frappait de déshonneur. Ce fut là le coup de grâce pour la pauvre femme. Elle tomba malade et mourut. Huit jours après sa mort on fit entrer son mari dans l'Hospice des Vieillards où il doit à la charité un azile, un lit et du pain, où il vit de l'aumône publique, lui si laborieux marchand, lui bourgeois si fier de sa probité pure et de sa loyauté héréditaire.

à 4 p. c., est assuré aux capitalistes qui participeront à l'emprunt. Mais à côté de cette certitude il y a toujours des chances aléatoires de gain ou de perte; il y a des avantages éventuels dont la répartition est entièrement laissée au sort; l'emprunt rentre donc par là dans la catégorie des jeux de HASARD; cela nous paraît évident. Telle est aussi l'opinion de la jurisprudence actuelle. Qu'on lise l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles dans l'affaire des FRANCO-RUSSES d'Anvers. Quoique l'objection de M. Hanquet soit applicable à cette opération financière, qui présente aussi la certitude du remboursement du capital et des intérêts, la cour a jugé qu'il y avait LOTERIE, spéculation illégale, et elle a annulé les engagements contractés de ce chef. Or, si la jurisprudence condamne ce mode d'emprunt, il n'est pas au pouvoir du gouvernement de le rendre licite. En y accordant même son approbation, il ne pourrait enlever la défaveur qui s'y attache, dans l'opinion publique, ni tranquilliser les prêteurs sur les résultats d'une opération que les tribunaux ne reconnaissent point comme légale. On craindrait toujours de prendre part à un emprunt dont les bénéfices sont sujets à contestations; on reculera devant la prévision des procès qu'il pourrait susciter, et ce motif, seul est assez puissant pour faire manquer l'entreprise.

L'emprunt avec primes a quelque chose de séduisant. La perspective d'un gain plus considérable que celui que donnent les emprunts ordinaires a beaucoup d'attraits pour certains capitalistes. On s'est sans doute fié là-dessus. On a voulu surtout capter les capitalistes liégeois; car le conseil communal ne saurait raisonnablement compter sur le concours des capitaux de Bruxelles, d'Anvers ou de l'étranger, qui sont devenus fort peu sensibles à l'attrait des primes. Ce mode a beaucoup perdu de sa faveur depuis deux ou trois ans; témoins les deux opérations en GALLO-RUSSES; l'emprunt de HESSE émis à la même époque par la maison ROTHSCHILD; les lots de Prusse, d'Autriche et de Pologne. Les uns se liquident, les autres sont plus bas qu'ils n'étaient dans le principe, quoiqu'ils vaillent mieux. On peut encore citer l'emprunt de six millions de la BANQUE FONCIÈRE, dont presque personne n'a voulu, malgré la disposition du public à accueillir toute émission qui se fait sous le patronage de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. Avertis par l'expérience, les capitalistes liégeois ne se laisseront donc pas, à leur tour, prendre à cet appât, aussi facilement qu'on le pense. L'incertitude des gains, jointe au peu de succès qu'on obtient jusqu'à présent les emprunts avec primes, jointe surtout à la crainte des difficultés et des procès qui pourraient naître de ce mode, les déterminera à s'abstenir. On a perdu de vue ces considérations. C'est un grand tort à nos yeux et qui semble prouver que la commission n'a pas apporté, dans l'examen du système qu'elle propose, toute l'attention et toute la maturité de jugement que réclamait la matière.

En faisant même abstraction de ces obstacles, et en abandonnant dans le sens du rapport de M. Hanquet, nous croyons que l'emprunt proposé ne réussira pas. Et cela pour deux motifs: d'abord les primes sont trop petites. Ce n'est pas chez les particuliers, qui possèdent des fortunes moyennes, que la régence écoulera ses deux millions, et quant aux riches, il leur faut la chance d'un plus grand bénéfice pour les engager à prendre part à l'emprunt. Ensuite, il serait nécessaire de distribuer des primes, et de fortes primes même, dès la première année de l'émission; car si c'est l'appât des primes qui doit porter nos capitalistes à s'intéresser à l'emprunt, ceux-ci ne seront pas très disposés ni très pressés d'y entrer pour des chances qui ne commenceront à se réaliser qu'après plusieurs années. Il faut, pour les déterminer à y prendre part, que la jouissance soit immédiate.

L'emprunt avec primes, tel qu'il est proposé, nous paraît donc devoir abandonné, et remplacé par une autre mode, plus licite, et mieux adapté aux goûts du public, et par cela même plus favorable aux intérêts de la ville. Mais avant de procéder à l'examen des conditions que nous voudrions voir adopter, voyons à quelle somme on peut évaluer les charges du nouvel emprunt.

Deux millions empruntés en 5 p. c. au pair donnent une rente de 100,000 fr. — Amortissement: 20,000. — Total, 120,000. — En 4 1/2 p. c., au pair, ils demandent pour les intérêts 90,000. — Amortissement 20,000. — Total, 110,000. — En 4 p. c. au cours de 92, ils représenteraient un capital de 2,160,800 fr. et une rente de 86,452 fr. — Amortissement 21,608. — Total, 108,040. — En 5 p. c., au cours de 75, ils représenteraient un capital de 2,666,666 fr. 66 centimes et une rente de 80,000 fr. — Amortissement, 26,666 fr. 66 centimes. — Total, 106,666 fr. 66 centimes. Plus le taux de la négociation se rapprochera du pair et plus la charge diminuera.

On voit par ce qui précède que le maximum de la somme à payer annuellement s'éleva au chiffre de 120,000 fr. et par conséquent nous pouvons en conclure, sans être taxés de mettre trop foi dans le crédit de la ville, que l'évaluation de 150,000 francs, portée au budget par le collège, peut être réduite. Maintenant que nous connaissons le montant des charges dont le nouvel emprunt grèvera la ville, nous procéderons à l'examen du meilleur mode d'émission, et cette discussion fera l'objet d'un prochain article.

Notre conseil communal doit s'occuper, dans sa séance de demain, de l'examen de diverses propositions relatives à un emplacement pour le jardin botanique. Quoique de nouvelles offres aient été faites à la ville, le choix parmi les divers terrains offerts sera fort difficile; car il n'en est peut-être pas un, qui, entre quelques avantages, ne présente, par sa position, les difficultés de son appropriation, la restriction de ses limites, ou l'exagération du prix exigé, une plus forte somme d'inconvénients. Un objet de si haute importance mérite donc un examen; et ce n'est pas trop de prendre l'avis des hommes compétents, et de laisser à la presse le temps de publier ses observations, ce qu'elle ne pourra faire que lorsque les nouvelles propositions adressées au conseil seront bien connues, et pourront devenir l'objet d'une discussion précise et contradictoire. Il n'est donc pas trop tard pour faire encore des offres au conseil, et nous y convions tous les posses-

seurs de terrains propres à servir d'emplacement au jardin botanique, avant qu'une décision soit prise.

Nous avons entendu émettre, et nous reproduisons une idée qui nous semble mériter d'être mûrie. Le plan du quai de Hallage en construction sera abandonné; cela n'est plus douteux; l'évidence et la gravité de ses vices n'en tolèrent pas la continuation. Une dépense énorme ne sera pas faite en pure perte, pour des résultats nuls, d'une utilité singulièrement problématique, si ce n'est mauvais. Nos administrateurs comprennent trop bien les intérêts qu'ils ont à diriger, et l'importance de faire de nos ressources financières une application véritablement avantageuse, pour ne pas donner satisfaction aux réclamations que le projet a soulevées de toutes parts, sans se laisser arrêter par l'opposition de quelques intérêts isolés, toujours accoutumés, comme on le sait, à se mettre en travers du vœu et de l'intérêt général.

Le plan nouveau de dérivation de la Meuse nécessiterait une emprise de terrain assez considérable sur la rive droite, et partant rendrait sur la rive gauche une égale étendue de terrain parfaitement disponible. On cherche partout un lieu convenable pour le jardin de l'université, et depuis deux ans on n'est point parvenu à le trouver. N'en serait-il pas de ceci comme il en est souvent d'autres choses, après lesquelles on court, au loin, au large, et sans succès, et que l'on ne voit pas, parce qu'elles sont trop à votre portée, parce qu'on n'a qu'à étendre la main et à les prendre? On peut facilement, en changeant contre un plan défectueux un grand, utile et bel ouvrage, se procurer en même temps douze à quinze bonniers de terrain, sur lequel il nous semble que, par sa proximité de l'université, par la facilité de ses abords, par la beauté de sa situation et l'avantage de permettre en quelque sorte au public tout entier d'en jouir, au lieu de le dérober à ses regards en l'isolant et l'éloignant, le nouveau jardin botanique se trouverait merveilleusement disposé. Nous ne prétendons sans doute pas soutenir ce projet comme le meilleur, comme au-dessus de toute critique; nous croyons cependant qu'il a déjà reçu l'approbation de quelques personnes éclairées, et que par conséquent il ne doit pas être rejeté sans un sérieux examen.

Nous avons mentionné dernièrement, au nombre des communications faites au Conseil communal, une lettre par laquelle M. Geefs annonce que le modèle de la statue de Grétry arrivera à Liège dans le courant du mois prochain.

Alors commencera le travail du moulage et du coulage en bronze dont M. Buckens, professeur à notre académie de peinture, est chargé, sous la direction de M. Geefs.

Il paraît que les frais pourront s'élever à 28 mille fr., en y comprenant l'achat du bronze.

Nous ignorons l'époque à laquelle la statue sera achevée; son inauguration, si elle peut avoir lieu au mois d'août, sera un nouvel attrait pour les étrangers qui viennent chaque année visiter notre ville à cette époque.

Notre conseil communal a, dans l'une de ses dernières séances, renvoyé aux commissions d'instruction et de comptabilité, la demande de M. l'administrateur de l'université, tendante à ce que la ville fasse construire une aile de bâtiment parallèle, partant du bout de Forangerie dans la direction de la maison de M. Lhonneux; ce nouveau bâtiment servirait aux besoins des cours de la faculté des arts et manufactures et des mines, ainsi que de l'atelier de construction de machines. Nous croyons savoir que la dépense à charge de la ville serait d'à peu près 125,000 frs.

Espérons que le rapport sur cette affaire ne tardera pas à être présenté au conseil communal.

Le commis des Postes arrêté à Aix-la-Chapelle, sous prévention de soustraction frauduleuse de lettres, est étranger à notre province. Ce jeune homme appartient à une famille respectable d'Arion; il n'était employé au bureau de Liège que depuis quelques mois. Il paraît que la lettre revêtue de cinq cachets dont parle l'OBSERVATEUR a été saisie, non sur la personne du prévenu à Aix-la-Chapelle, mais à Liège même et à son domicile, à la suite d'une visite domiciliaire faite par l'autorité judiciaire de notre ville, et à laquelle assistaient MM. le directeur et contrôleur du bureau de la poste.

Le docteur Talma, dentiste de LL. MM., sera à Liège, le 22, 23 et 24 du courant, hôtel d'Angleterre.

On lit dans le COMMERCE BELGE.

Nous apprenons qu'en faisant des fouilles dans le bois du VAL SAINT-LAMBERT, appartenant à la SOCIÉTÉ DE MANUFACTURE DE GLACES, VERRES À VITRE, CRISTAUX ET GOBLETTERIES, fondée sous le patronage de la SOCIÉTÉ NATIONALE, on a découvert de riches veines de houille, dont l'abondance et l'extraction facile permettront de fournir à la consommation de combustible dont ce grand établissement industriel a constamment besoin. Cette découverte est aussi heureuse sous d'autres rapports, elle contribuera à augmenter les quantités de houille nécessaires soit à d'autres établissements voisins, soit à l'usage domestique, puisque la MANUFACTURE DE GLACES, sera dispensée de s'approvisionner aux autres mines. Grand bénéfice pour les actionnaires et bon marché pour les consommateurs, tels sont toujours les résultats auxquels vise sans cesse l'esprit d'association.

M. Strauss est arrivé à Bruxelles avec ses musiciens, il donne son premier concert demain à la SALLE DE LA LOYAUTÉ. Son séjour en cette ville ne sera que de courte durée; il quittera Bruxelles pour Liège, et Namur ne doit pas désespérer d'entendre à son passage, cet artiste distingué. (ÉCLAIREUR.)

Ce matin, le conseil de guerre du Brabant a acquitté M. Gendebien, fils, officier à la demi-solde, du chef de blessures faites en duel à un officier anglais.

On lit dans l'ÉCLAIREUR de Namur: le 7 de ce mois, les ouvriers de M. Gille fils, étant occupés à la recherche du minerai de fer au sommet de la montagne qui couronne la GROTTTE DE HAN, qui est connue du monde savant, ayant descendu une bûche d'environ 40 mètres de profondeur, trouvant

le minerai épuisé, dirigèrent latéralement leurs recherches; après quelques coups de pioches, ils découvrirent une nouvelle grotte, en forme de galerie, renfermant des pétrifications de la plus grande beauté, incrustées dans la mine de fer, qui relève le brillant des cristaux.

Cette grotte, dont on est occupé à reconnaître l'étendue et les dépendances, paraît formée par l'affaissement d'une masse énorme de mine de fer très-pur; elle est élevée au-dessus du niveau de la rivière de la Lesse de 150 mètres, sa voûte est de 5, 4 et 5 mètres.

ENGRAIS JAUFFRET.

M. Bouyet, titulaire du brevet d'importation de l'Engrais Jauffret fait annoncer que l'on peut souscrire chez ses agents de province. (Voir aux annonces.) Les attestations des agronomes les plus distingués, n'ont pas manqué à ce procédé de fertilisation, et il serait difficile pour ne pas dire impossible de mettre son efficacité en doute, quand des autorités supérieures le recommandent à leurs administrés dans la forme suivante:

LE PRÉFET DES COTES DU NORD, à MM. les maires des départemens.

Messieurs, L'engrais Jauffret, est une découverte précieuse; il peut devenir une source de richesses pour le pays. C'est une assertion désormais incontestable, et les faits qui suivent en sont la preuve.

Dans l'expérience qui a eu lieu à Malaunay, chez M. M. St-Jouan, le 20 novembre dernier, des bruyères, qui sont trois ans à se décomposer, ont, en 27 jours, été réduites en état de fumier parfait.

À Lorient, suivant procès-verbal dressé par le secrétaire du Comité Agricole, les engrais confectionnés d'après la méthode Jauffret, ont été soumis à divers essais sur les cultures de saison. Ils avaient quantes huit jours de fabrication, et se coupaient à la pelle comme le fumier d'écurie décomposé depuis un an.

Sur un terrain appartenant au maire de Lorient, partie du sol a été fumée pour le blé noir à la charrée, considérée dans le pays comme l'engrais le plus approprié à cette espèce de culture, partie en engrais Jauffret. Ce magistrat déclare que l'effet du nouvel engrais a causé à ses fermiers une telle surprise, qu'ils ne retiennent pas de la végétation et de la beauté des tiges, dont l'élévation dépassait de beaucoup celle de la partie fumée à la charrée.

Dans un jardin, sur deux semis, l'un des carottes hâtives sur couche chaude, l'autre d'asperges, le terrain Jauffret a été employé comparativement avec du terreau d'une couche de mûrier riche en principe végétal. L'effet du terreau Jauffret s'est fait particulièrement remarquer sur le semis d'asperges, qui, après avoir passé la sécheresse de mai et juin, a fourni une végétation qui a dépassé le plan fumé au terreau de couche, de six pouces d'élévation.

Le gros fumier Jauffret a été essayé sur une première récolte de laitue; en second lieu, sur une récolte de poireaux piqués dans la même planche. L'une et l'autre de ces plantes potagères ont donné des produits plus vigoureux et plus beaux que ceux fumés à la lièbre d'écurie.

Mêmes essais répétés et garantis sur les pommes-de-terre, sur l'avoine, sur le froment; même supériorité constatée, et partout les noms de ceux qui ont fait l'épreuve.

Mais tels certains que soient ces rapports, pour que la foi fut entière et générale, il faudrait avoir vu. Qui pourrait s'y opposer? Ne se rencontrera-t-il pas dans chaque canton du département un citoyen ami des progrès, qui soit disposé à faire lui-même toutes les expériences nécessaires à la fabrication du fumier et ensuite à son emploi? qu'il se fasse connaître; qu'il ait recours à moi, s'il existe des obstacles à lever, ou si des secours lui deviennent nécessaires; que la population du voisinage soit partout avertie à temps; qu'elle assiste au début et à toute la suite des opérations nécessaires, qu'elle juge par ses propres yeux; qu'elle apprécie par ses propres observations, et qu'elle soit, ou complètement convaincue, ou complètement désabusée; car il ne faut ni s'arrêter à de fallacieuses espérances, ni différer d'un jour à se saisir d'un bien réel qui vous est offert.

L'objet de cette circulaire, Messieurs, à droit à toute votre sollicitude. Tels efforts que je fasse pour stimuler aux progrès, je ne puis rien, si je ne suis fortement secondé. Je vous fais appel, et par vous, à tous ceux qui ont un si grand intérêt au développement de notre agriculture, laquelle n'est arriérée que parce qu'elle manque d'engrais dans l'intérieur du pays. Je promets aide et concours par tous les moyens à ma disposition. J'aurai fait tout ce qu'il m'appartenait de faire.

Agrérez, Messieurs, etc.

THEULIEN, préfet.

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS, EXPOSITION DE 1858.

MM. les artistes et amateurs étrangers et nationaux, sont informés que l'exposition de peinture, sculpture, etc. s'ouvrira le 1^{er} dimanche de mai prochain. Les objets d'art devront être remis à la commission avant le 25 avril.

Liège, le 15 mars 1858.

Le président, Louis JAMME.

VILLE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur Auguste Beaujean demande l'autorisation d'établir une brasserie derrière la maison N° 99 au faubourg d'Amersœur.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale.

Liège, le 14 mars 1858.

Le président, Louis JAMME.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 15 MARS.

Naissances: 1 garçon, 1 fille.

Mariages 8, savoir: Entre Joseph Cuvelier, soldat au 9^e régiment de ligne, domicilié à Neufville, et A. L. Lhoest, couturière, faubourg St-Gilles. — G. Gérard, journalier, faubourg Ste-Marguerite, et M. Closon, journalière, même faubourg. — L. Petit, journalier, derrière St-Pholien, et A. J. Feigneux, couturière, même rue. — J. J. Daubin, journalier à Chénée, et M. C. Leclerc, journalière, faubourg d'Amersœur. — L. Gavage, fabricant de limes, faubourg St-Gilles, veuf de M. Schabergs, et M. E. DeFrance, sans profession, en Pêcheurie. — J. L. Pairou, employé, rue Dragon d'Or, et G. J. Dasse, couturière, rue des Ecoilers. — J. H. Moineau, menuisier, derrière St-Pholien, et M. T. Elias, accoucheuse, même rue. — M. V. J. Kips, commis négociant, rue Vert-Bois, et B. R. Raveau, sans profession, place St-Lambert.

Décès: 2 garçons, 4 filles, 6 hommes, 1 femme, savoir: J. J. Cordonnier, âgé de 77 ans, sans profession, rue de la Rose, époux de M. E. Smets. — N. J. Pillet, âgé de 71 ans, cartier, faubourg Ste-Marguerite, célibataire. — J. B. F. Ruelle, âgé de 62 ans, instituteur, rue Porte-aux-Oies, veuf de L. Hanne. — J. E. Lamotte, âgé de 50 ans, vannier, rue Longdoz, célibataire. — M. J. Leclercq, âgé de 22 ans, armurier, rue Grand Henri, célibataire. — H. J. Yerna, âgé de 18 ans, armurier, rue des Marais, célibataire. — M. A. Ramoux, âgé de 52 ans, sans profession, rue Bergère; épouse de J. T. Remacle.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Vendredi 16, 11^e représentation du 7^e mois d'abonnement, le MARI à la VILLE et la FEMME à la CAMPAGNE, vaudeville en deux actes. — Le CHEVAL DE BRONZE, opéra comique en 5 actes. On commencera à 6 heures.

Dimanche, la reprise de l'ECLAIR.

Lundi 19, la seconde représentation de la reprise de la JUIVE, grand opéra.

Incessamment la première représentation de: le JUGEMENT de SALOMON.

